



Mise en demeure émanant d'un huissier

Par **charlyv3**, le **18/01/2009** à **21:19**

Bonjour,

Je viens de recevoir une mise en demeure émanant de la part d'un huissier de justice. En effet je n'ai jamais reçu une amende initiale concernant un excès de vitesse en Mai 2008. Ma question principale, sans jugement de justice un huissier peut il me demander des frais en fait l'amende majorée de 375 Euros passe à 431,28 Euros. D'autre part je vais écrire à l'officier du ministère public de RENNES pour expliquer que je n'ai jamais rien reçu et payer l'amende initiale si j'arrive à obtenir la photo afin de voir si je suis bien le conducteur, ce jour la.

Merci pour vos réponses

Par **razor2**, le **18/01/2009** à **22:11**

Ne vous occupez pas de l'huissier, dans ce cas là, il n'a aucun pouvoir coercitif...
Avez vous déménagé? Si oui, avez vous fait dans les délais votre changement d'adresse?

Par **charlyv3**, le **19/01/2009** à **12:46**

Bonjour t merci de voyte réponse, effectivement j'ai déménagé mais j'ai toujours mon nom sur l'entrée de l'immeuble et je récupère d'éventuel courrier par mon frère

Par **razor2**, le **19/01/2009** à **13:34**

Alors ne cherchez pas plus loin...

Si votre carte grise n'est pas à jour, vous avez l'explication du pourquoi vous n'avez pas reçu la contravention initiale ainsi que l'amende majorée.

Lisez ce sujet, et suivez ce qui est indiqué:

http://www.auto-evasion.com/forums/viewtopic_81755.html

Par **charlyv3**, le **19/01/2009** à **14:27**

D'accord mais j'ai fais également le changement d'adresse à la poste en payant ce service alors j'aurai du recevoir a ma nouvelle adresse mais comment prouver que je n'ai rien reçu

Par **razor2**, le **19/01/2009** à **17:02**

Suivez ce qui est dit dans le lien indiqué...Si votre carte grise est à jour vous pouvez espérer un retour à l'amende forfaitaire...